

Le critère du Jugement divin

Dimanche *du Jugement dernier* (1 Cor. 8,8-9,2 ; Matth. 25,31-42)

Homélie prononcée par le père André Jacquemot le dimanche 19 février 2017

Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit,

Nous voici au troisième dimanche de pré-carême, cette période de préparation au Grand Carême, qui doit maintenant commencer dans une semaine. Les évangiles de ces dimanches préparatoires nous instruisent sur l'attitude qu'il convient de faire nôtre durant le Carême. En réalité, cette attitude évangélique a vocation à être permanente, mais le Carême est une période favorable pour la cultiver. Après les paraboles *du Publicain et du Pharisien* (il y a deux semaines) et *du Fils prodigue* (dimanche dernier), l'Évangile d'aujourd'hui est consacré au *Jugement dernier*. Il s'agit du jugement qui aura lieu à la fin des temps, lorsque ce monde aura disparu. Sous la forme d'une parabole, le Seigneur nous transporte devant cette scène grandiose : « *Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, Il s'assiéra sur le trône de sa gloire. Toutes les nations seront rassemblées devant Lui. Il séparera les uns d'avec les autres, comme le berger sépare les brebis d'avec les boucs ; et Il mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche.* » Et les uns entreront dans le Royaume de Dieu pour jouir de la béatitude éternelle, tandis que les autres seront condamnés au feu éternel.

Le jugement est redoutable. Rien n'échappe à ce tribunal : tout sera dévoilé, rien ne peut rester caché, comme le confirme l'apôtre Paul : « *Car il nous faut tous comparaître devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive selon le bien ou le mal qu'il aura fait durant sa vie* » (2 Cor. 5,10). Et c'est pourquoi, dans une prière litanique, nous demandons : « *Une bonne justification devant le trône redoutable du Christ.* » Toute notre vie en effet est sous le regard de Dieu. Est-ce à dire que nous devons craindre d'être condamnés ? Car qui n'a pas de faute ?

Heureusement pour nous, la justice de Dieu n'est pas comme celle des hommes. Et de ce point de vue, le monde d'aujourd'hui est cruel. Avec les moyens informatiques, on peut être inquiété pour des paroles ou des actes longtemps après les avoir commis. Les adolescents, qui n'ont généralement pas conscience du danger, doivent tout particulièrement être mis en garde, mais nous pouvons tous être concernés. Internet, les réseaux sociaux, et autres technologies nouvelles de communication enregistrent tous nos faits et gestes et les gardent en mémoire. N'importe quelle personne malintentionnée peut ressortir et rendre publics, dans le but de nous nuire, des faits qui remontent à des années, et que nous avons nous-mêmes oubliés. Et si le système médiatique s'en empare, au nom du droit à l'information, le phénomène peut s'amplifier de manière incontrôlée et faire beaucoup de mal, jusqu'à détruire des vies.

Mais la justice divine fonctionne autrement. Lorsque Dieu juge, ce n'est pas pour nous nuire, car « *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés* » (1 Tim. 2,4). Certes, tout est conservé dans la mémoire de Dieu, et cette mémoire est infaillible. Mais avec Dieu, nous avons droit au pardon. Lorsque nous confessons nos péchés, avec un repentir sincère, Dieu *ne nous impute plus notre péché* (cf. Ps. 31), comme nous l'avons entendu lors du baptême de ce matin : c'est comme s'il oubliait volontairement. S'il n'en était pas ainsi, nous pourrions désespérer, comme nous le disons dans une prière des Matines : « *Si Tu tiens compte de nos péchés, qui pourra subsister ? Mais auprès de Toi est le pardon !* »

Toujours est-il qu'il y a un jugement de Dieu, auquel nous ne pouvons pas échapper. Mais quel est le critère de ce jugement ? Clairement, dans l'Évangile d'aujourd'hui, c'est l'amour de Dieu et du prochain, l'amour de Dieu qui se vérifie dans l'amour du prochain : « *Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même* » (Luc 10,27). C'est le Grand Commandement divin, duquel découlent tous les autres, et dont nous avons une illustration dans la parabole d'aujourd'hui, qui unit magnifiquement l'amour de Dieu et l'amour du prochain : « *Le bien que vous avez fait, le mal que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères..., c'est à Moi que vous l'avez fait.* » Nous sommes jugés sur la manière dont nous nous faisons proches

de celui qui a faim ou froid, ou qui est malade ou prisonnier ou étranger, bref de celui qui a besoin de nous. *Se faire proche* (selon les termes tirés de la parabole du *Bon Samaritain*, cf. Luc 10,36, qui a une parenté évidente avec celle d'aujourd'hui), *se faire le prochain* de celui qui est dans le besoin, c'est partager sa peine, c'est à dire *compatir*, et partager ce que l'on a.

Mais ce critère n'annule pas les autres Commandements, comme certains sont tentés de le penser, du fait que ce jugement apparait comme ultime. Il n'annule pas les critères comme l'humilité et le repentir, qui ont été mis en avant les deux dimanches précédents. Car l'orgueil nous prive de la grâce de Dieu : « *Dieu résiste aux orgueilleux, tandis qu'Il fait grâce aux humbles* » (Prov. 3,34). Le fait de se justifier soi-même nous condamne, comme nous l'avons vu avec le *Pharisien* priant à côté du *Publicain* d'une part, et le frère aîné du *Fils prodigue* d'autre part.

C'est ce qui arrive aussi aujourd'hui à ceux qui sont mis à gauche avec les boucs : ils sont condamnés non seulement parce qu'ils ne sont pas venus en aide à celui qui avait faim ou qui était sans abri... Si seulement ils se repentaient, ils pourraient à nouveau trouver grâce devant Dieu et être sauvés. Car lorsque nous avons péché, Dieu nous donne toujours la possibilité de nous repentir, et Il peut revenir sur sa condamnation. Nous connaissons l'exemple des Ninivites dans le livre de Jonas : Dieu leur avait envoyé le prophète Jonas pour leur annoncer qu'Il allait détruire leur ville à cause de leurs graves péchés. Il leur avait dit : « *Encore trois jours, et la ville sera détruite.* » La condamnation était prononcée. Mais les habitants de Ninive, à commencer par leur roi, prirent conscience de leurs péchés et se repentirent, firent pénitence et changèrent de vie, en renonçant à leurs pratiques idolâtres. Alors Dieu, voyant leur conversion sincère, ne mit pas à exécution sa condamnation, la ville ne fut pas détruite, les Ninivites ont été sauvés (Jonas 3,1-10).

Dans la parabole d'aujourd'hui, si la condamnation de ceux qui sont à gauche est maintenue et confirmée, c'est parce qu'ils refusent de reconnaître qu'ils ont manqué d'amour envers le prochain. Écoutons en effet comment ils se défendent : « *Quand t'avons-nous vu ayant faim, ou ayant soif, ou étranger, ou nu, ou malade, ou en prison, et ne t'avons-nous pas assisté ?* » C'est comme s'ils disaient : « Mais qu'as-tu à nous reprocher ? Nous ne sommes coupables de rien ! » En définitive, ils sont condamnés pour leur autojustification.

Quant à ceux qui sont à droite, ils sont justifiés pour avoir *exercé la miséricorde* (toujours selon les termes de la parabole du *Bon Samaritain*, cf. Luc 10,37), mais aussi pour leur humilité. Voici en effet comment ils s'expriment : « *Seigneur, quand t'avons-nous vu avoir faim, et t'avons-nous donné à manger ; ou avoir soif, et t'avons-nous donné à boire ? Quand t'avons-nous vu étranger, et t'avons-nous recueilli ; ou nu, et t'avons-nous vêtu ? Quand t'avons-nous vu malade, ou en prison, et sommes-nous allés vers Toi ?* » On voit qu'ils ne se glorifient pas de leur conduite vertueuse. Ils minimisent le bien qu'ils ont fait, comme s'ils disaient : « Nous n'avons rien fait d'extraordinaire. » Ils font tout naturellement ce que recommande le Seigneur dans le Sermon sur la montagne : « *Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret ; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra.* » (Matth. 6,2-4).

Efforçons-nous donc d'exercer la miséricorde, comme le Bon Samaritain qui a soigné l'homme tombé aux mains des brigands, et comme les élus de la parabole du *Jugement dernier* qui ont donné à manger à celui qui avait faim, vêtu celui qui était nu, accueilli l'étranger, visité le malade ou le prisonnier, et qui ce faisant l'ont fait au Christ Lui-même. Exerçons la miséricorde sans nous glorifier, sans nous en attribuer le mérite. Car au fond, ce n'est pas à nous que revient le mérite, mais à la grâce de Dieu agissant en nous.

Soyons ouverts à la grâce de Dieu, afin que le Christ agisse en nous, Lui le Seigneur de miséricorde, qui est *doux et humble de cœur* (cf. Matth. 11,29).

Amen.